

Faculté de philosophie et lettres



ISLE3DA OR **Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (langues et littératures orientales)**



Gestion du programme

ORI Unité d'orientalisme - Institut orientaliste

Responsable académique : René Lebrun

Contact : Marie-Antoinette Jacquemin

Tél. 010474958

jacquemin@glor.ucl.ac.be

Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

Ce programme vise à approfondir la connaissance dans un domaine des études orientales et à développer l'aptitude à la recherche, soit dans le domaine de la philologie orientale, spécialement appliquée aux langues orientales anciennes (module I), soit dans le domaine de la langue arabe, de l'islamologie, du monde arabe ancien ou contemporain (module II), soit dans un domaine des études orientales anciennes ou modernes au sens large (module III).

Conditions d'admission

La filière est accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme de licence en langues et littératures orientales de l'UCL obtenu avec au moins le grade de distinction et moyennant l'accord du Conseil de l'Institut orientaliste. Les demandes provenant de titulaires de cette licence obtenue dans d'autres universités ou de titulaires d'autres licences sont examinées au cas par cas : les cours non suivis durant les études antérieures peuvent être ajoutés au programme.

Pour l'accès au module I, la licence en langues et littératures orientales (philologie et histoire orientales) est recommandée.

Pour l'accès au module II, la licence en langues et littératures orientales (langue arabe et islamologie) est recommandée.

Les candidats sont invités à introduire leur dossier de demande d'admission auprès du responsable académique de la filière.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres.acces.html>

Structure générale du programme

Le DEA comprend un an d'études (avec possibilité d'étalement sur deux ans). Le programme se fait sous la direction du Conseil de l'Institut orientaliste, et comporte 300 heures (60 crédits) dont :

- 120 heures (24 crédits) d'activités de formation;
- un rapport de recherche estimé à 180 heures (36 crédits), constituant un apport original et argumenté à un domaine de la philologie et de l'histoire orientales (module I), de la langue arabe et de l'islamologie (module II), des études orientales (module III), et représentant l'équivalent d'un article publiable par une revue scientifique.

Un tiers maximum du volume horaire total peut être constitué d'activités de second cycle.

Dans le cas où une mise à niveau serait nécessaire, le Conseil de l'Institut orientaliste pourrait ajouter au programme des cours de deuxième ou de troisième cycle jusqu'à un maximum de 150 heures.

Contenu du programme

Module I : Orientation "Philologie et histoire orientales"

1. Activités de formation (120h ou 24 crédits)

1.1. Une langue orientale supplémentaire (minimum 6 crédits, à choisir dans le programme HORI 21 et 22)

1.2. Cours et séminaires (90h = 18 crédits) à choisir dans la liste suivante :

1.2.1. Cours (maximum 60h) à choisir dans le programme HORI 21 et 22, en fonction du projet de recherche de l'étudiant

1.2.2. Séminaires à choisir dans la liste suivante :

<u>NCC3201</u>	Questions spéciales I: Diffusion des textes et des idées[30h] (6 crédits)	N.
<u>NCC3203</u>	Séminaire thématique I[30h] (6 crédits) ⊕	N.
<u>NCC3205</u>	A préciser	
<u>THEO3320</u>	Patrologie[30h] (4 crédits)	Jean-Marie Auwers
<u>THEO3963</u>	Séminaire d'histoire ecclésiastique: le Moyen-Age[30h] (2.5 crédits) ⊕	Jacques Pijcke
<u>THEO3970</u>	Séminaire de patrologie[30h] (4 crédits)	Jean-Marie Auwers
<u>ISLE3203</u>	Cours interuniversitaire du FNRS : questions spéciales d'indologie[30h]	N.

1.2.3.

<u>ISLE3201</u>	Pratique de la communication scientifique(4 crédits) ▲	N.
-----------------	--	----

comportant des séminaires, participation à des congrès, etc. (représentant au maximum 12 ECTS). Des crédits seront accordés par le Conseil de l'Institut orientaliste en fonction des activités accréditées par ce Conseil et réalisées par l'étudiant, sur la base d'un rapport écrit de celui-ci et de l'avis d'un membre du Conseil de l'Institut orientaliste au moins.

2. Rapport de recherche/Mémoire (36 crédits)**Module II : Orientation "Langue arabe et islamologie"****1. Activités de formation (120h ou 24 crédits)****1.1. Une langue orientale supplémentaire (minimum 6 crédits)****1.2. Cours et séminaires (90h = 18 crédits) à choisir dans la liste suivante :**

1.2.1. Cours (maximum 60h) à choisir dans le programme ISLA 21 et 22, en fonction du projet de recherche de l'étudiant

1.2.2. Séminaires à choisir dans la liste suivante :

<u>NCC3201</u>	Questions spéciales I: Diffusion des textes et des idées[30h] (6 crédits)	N.
<u>NCC3203</u>	Séminaire thématique I[30h] (6 crédits) ⊕	N.
<u>ANTR3104</u>	Anthropologie psychologique comparée: Inde, Islam, Occident[30h] (3 crédits)	Anne-Marie Vuilleminot
<u>DVLP3120</u>	Politiques du développement[30h] (4 crédits)	Frédéric Lapeyre
<u>DVLP3160</u>	Analyse socio-politique du Monde arabe[30h] (4 crédits)	Bichara Khader
<u>DVLP3161</u>	Analyse socio-économique du Monde arabe[30h] (3 crédits)	Bichara Khader
<u>DVLP3192</u>	Séminaire interdisciplinaire de politique de développement (Monde arabe)[30h] (8 crédits)	Bichara Khader
<u>ISLE3202</u>	Cours interuniversitaire du FNRS : textes arabes[15h] (2 crédits)	N.

1.2.3.

<u>ISLE3201</u>	Pratique de la communication scientifique(4 crédits) ▲	N.
-----------------	--	----

comportant des séminaires, participation à des congrès, etc. (représentant au maximum 12 ECTS). Des crédits seront accordés par le Conseil de l'Institut orientaliste en fonction des activités accréditées par ce Conseil et réalisées par l'étudiant, sur base d'un rapport écrit de celui-ci et de l'avis d'un membre du Conseil de l'Institut orientaliste au moins.

2. Rapport de recherche/Mémoire (36 crédits)**Module III : "Etudes orientales"****1. Activités de formation (120h ou 24 crédits)****Cours et séminaires (120h ou 24 crédits) à choisir dans la liste suivante :**

1.1. Cours (maximum 60h) à choisir dans le programme HORI 21 et 22 ou cours de langue de niveau approfondi de l'ILV, en fonction du projet de recherche de l'étudiant

1.2. Séminaires à choisir dans la liste suivante :

<u>NCC3203</u>	Séminaire thématique I[30h] (6 crédits) ⊕	N.
<u>DVLP3120</u>	Politiques du développement[30h] (4 crédits)	Frédéric Lapeyre
<u>DVLP3194</u>	Séminaire interdisciplinaire de politique du développement : Asie[30h] (8 crédits)	Jean-Philippe Peemans, Jean-Philippe Peemans
<u>THEO3320</u>	Patrologie[30h] (4 crédits)	Jean-Marie Auwers
<u>THEO3963</u>	Séminaire d'histoire ecclésiastique: le Moyen-Age[30h] (2.5 crédits) ⊕	Jacques Pijcke
<u>THEO3970</u>	Séminaire de patrologie[30h] (4 crédits)	Jean-Marie Auwers
<u>ISLE3203</u>	Cours interuniversitaire du FNRS : questions spéciales d'indologie[30h]	N.

1.3.

<u>ISLE3201</u>	Pratique de la communication scientifique(4 crédits) ▲	N.
-----------------	--	----

comportant des séminaires, participation à des congrès, etc. (représentant au maximum 12 crédits). Des crédits seront

accordés par le Conseil de l'Institut orientaliste en fonction des activités accréditées par ce Conseil et réalisées par l'étudiant, sur base d'un rapport écrit de celui-ci et de l'avis d'un membre du Conseil de l'Institut orientaliste au moins.

2. Rapport de recherche/Mémoire (36 crédits)

Évaluation

Les cours font l'objet d'un examen écrit ou oral. La participation aux séminaires (présentation du rapport, participation écrite ou orale) fait l'objet d'une évaluation.

Situation du diplôme dans le cursus

Le DEA constitue une étape obligatoire pour l'obtention du doctorat en philosophie et lettres. Sa réussite avec grade est une condition nécessaire à la poursuite du doctorat.